

“Les animaux sont victimes de la bureaucratie”

Les organisations de défense des droits des animaux publient régulièrement des images d'animaux haletants et en sueur, montrant du doigt les abattoirs et les transporteurs de bétail. On ne peut cependant pas parler de mauvaise volonté au sein du secteur. En effet, malgré les températures estivales élevées, la question brûlante du bien-être animal ne figure malheureusement toujours pas dans les priorités politiques.

L'été vient à peine de commencer, et notre pays fait aujourd'hui déjà face à une vague de chaleur. Les Belges sont historiquement - et pour des raisons pratiques – adeptes des compromis. Cela explique peut-être aussi pourquoi nous ne sommes pas friands des températures extrêmes. Mais n'oublions pas les animaux de compagnie et les animaux de ferme. Chaque année de nombreux animaux domestiques sont sauvés de voitures en plein soleil. Et chaque année, des organisations de défense des droits des animaux, ainsi que des agriculteurs et des transformateurs, dénoncent la façon dont les animaux doivent faire face au stress thermique.

Les organisations de défense des droits des animaux publient également régulièrement des images d'animaux haletants et en sueur. Images utilisées afin de montrer du doigt les abattoirs et les transporteurs. Cependant, il n'y a pas de mauvaise volonté au sein du secteur ; au contraire, le secteur fait de nombreuses propositions à ce sujet. Quiconque s'occupe de ces animaux au quotidien est le mieux placé pour savoir quelles peuvent être les conséquences du stress et de la chaleur. Tout le monde dans le secteur demande que des mesures pragmatiques soient prises en matière de bien-être animal, mais malheureusement, cette question, pourtant brûlante, figure encore toujours au bas de l'agenda politique.

Respect des obligations légales

Les droits des animaux sont inscrits dans la loi et dans les réglementations. Au niveau européen, par exemple, des directives ont été adoptées sur la température minimale et maximale à laquelle les animaux peuvent être transportés. La température acceptable se situe entre 5°C et 30°C, avec une tolérance de cinq degrés au-dessus et au-dessous de cette plage.

Si la température s'écarte de la plage comprise entre 0°C et 35°C, un chauffage ou un refroidissement supplémentaire doit être prévu pour les animaux. La directive a été signée par des institutions scientifiques, des associations d'agriculteurs et des organisations de défense des droits des animaux, et vise également des temps d'attente maximaux, des contrôles supplémentaires pendant les périodes de repos et une ventilation améliorée.

Légalement, il n'est obligatoire de fournir un transport ventilé que sur de longues distances de huit heures ou plus. Les animaux qui sont transportés à l'intérieur de nos frontières ne restent presque jamais aussi longtemps dans un camion.

Besoin de solutions structurelles

Le transport ventilé n'offre cependant pas une véritable solution structurelle : il serait beaucoup plus efficace si les transporteurs pouvaient également livrer les animaux à l'abattoir la nuit pendant les périodes trop chaudes voir même les abattre plus tôt si possible. Cela permettrait non seulement d'épargner les animaux du stress, mais aussi d'avoir un impact positif sur les embouteillages.

C'est là que réside le problème : l'Agence fédérale de l'alimentation est disposée à permettre des inspections de nuit en période de chaleur, mais à un coût supplémentaire. Or, il n'est pas certain que ce coût supplémentaire sera effectivement utilisé pour compenser les prestations des vétérinaires.

Secteur entre le marteau et l'enclume

La FEBEV (la fédération belge de la viande), l'association professionnelle des abattoirs, des ateliers de découpe et des grossistes reconnue au niveau national, a déjà soumis une demande au Service de protection des animaux du gouvernement flamand pour permettre des livraisons nocturnes à l'abattoir, demande qui est restée sans réponse jusqu'ici.

Il se trouve cependant que le service de protection des animaux peut déployer une solution qui serait bénéfique tant pour les animaux, les vétérinaires que pour les abattoirs : les cours de formation AWO (Animal Welfare Officer). Ces cours pourraient permettre aux transporteurs, qui assument avec l'éleveur la responsabilité de la santé des animaux livrés, d'effectuer le contrôle en concertation avec les vétérinaires. Cette approche est déjà applicable pendant les heures d'abattage, où le AWO doit informer le vétérinaire de toute constatation qu'il a pu faire dans le contexte du bien-être animal.

Le transport nocturne pourrait réduire l'exposition des animaux à la chaleur et leur permettre de se reposer à l'abattoir. En cas de doute ou de difficultés, un vétérinaire autorisé peut toujours être contacté pour un deuxième avis, ce qui est parfaitement conforme au système d'autocontrôle que toute entreprise alimentaire est légalement tenue d'appliquer.

Le secteur et les organisations de défense des droits des animaux ne sont pas toujours d'accord, mais il ne fait aucun doute que nous voulons tous prioriser le bien-être animal. Si le secteur et les organisations travaillent ensemble, les efforts visant à promouvoir le bien-être des animaux dans la chaîne alimentaire pourront enfin passer à la vitesse supérieure. Avec l'été chaud qui nous attend, il est grand temps de nous asseoir à nouveau – ensemble – autour de la table.